



FR

AL/ALAC/ST/1212/2
TEXTE ORIGINAL :
anglais
DATE : 13 déc. 2012
STATUT : version
finale

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration d'ALAC sur le programme des variantes TLD IDN – Rapport intérimaire examinant les implications sur l'expérience des usagers de l'activation des variantes TLD.

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Edmond Chung, membre d'At-Large appartenant à l'Organisation régionale At-Large Asie, Australasie et Îles du Pacifique (APRALO) et agent de liaison d'ALAC pour les questions relatives aux politiques sur les IDN, a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration après en avoir discuté au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 4 décembre 2012, cette déclaration a été publiée dans l'[espace de travail d'At-large consacré au programme des variantes TLD IDN - Rapport intérimaire examinant les implications sur l'expérience des usagers de l'activation des variantes de TLD.](#)

Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, président d'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de lancer un appel à commentaires sur la version préliminaire de la déclaration à tous les membres d'At-Large, par le biais de [la liste de diffusion d'annonces d'ALAC.](#)

Le 7 décembre 2012, une version contenant les commentaires reçus a été publiée et le président d'ALAC a demandé au personnel de prévoir une période de 5 jours pour que l'ALAC procède au vote de ratification de la déclaration.

Le 13 décembre 2012, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions. Les résultats peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=28169ZtpN7yRxSZcxEI5z3vc>

Le président a ensuite demandé à ce que la déclaration soit transmise au processus de consultation publique et qu'on mette en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique à ce sujet.

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document, rédigée en anglais, est disponible à l'adresse <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

Déclaration d'ALAC sur le programme des variantes TLD IDN – Rapport intérimaire examinant les implications sur l'expérience des usagers de l'activation des variantes de TLD

L'ALAC remercie l'équipe sur les variantes TLD IDN (projet 6) d'avoir publié pour consultation publique le rapport intérimaire examinant les implications de l'activation de variantes de TLD sur l'expérience des usagers. Tout d'abord, l'ALAC tient à féliciter le minutieux état des lieux des questions liées à l'expérience des usagers des variantes de TLD IDN présenté par le rapport intérimaire. Cependant, l'ALAC souhaite signaler un point abordé par le document, concernant le fait que ces inconvénients peuvent être atténués grâce à des mesures combinant des politiques de registre et des matériels et des ressources destinés aux usagers (y compris des usagers administratifs et techniques).

L'ALAC souhaite également poser à l'équipe les questions ci-dessous :

1. Le rapport intérimaire explique que « le rapport final, devant être publié dans les quatre-vingt (90) jours suivant la clôture du forum de consultation publique » et que « sur la base des commentaires de la communauté, le rapport final comportera des directives et des recommandations pour faire face ou atténuer les impacts négatifs identifiés dans ce rapport ». En outre, il explique que « ce rapport constitue la première partie d'une étude visant à examiner les problèmes potentiels qui peuvent se poser du point de vue de l'expérience de l'utilisateur lorsque les variantes TLD IDN seront activées » et que « la publication de ce rapport intérimaire cherche à établir un dialogue avec la communauté afin de mieux cerner ces principes et ces problèmes, pour que la deuxième partie de l'étude puisse comporter des directives et des recommandations pour l'activation des variantes de TLD ». On ne comprend pas très bien s'il s'agit de deux types de « rapport final », l'un destiné à finaliser le présent rapport où sont identifiées les difficultés (qui devrait être finalisé dans les 90 jours suivant la clôture du forum public) et un autre complètement différent, qui serait la deuxième partie de l'étude et qui contiendrait les directives et les recommandations ? Ou bien s'il s'agit d'un même et unique rapport ? S'il s'agissait de deux rapports complètement différents, le processus est raisonnable. Si toutefois, il s'agit d'un seul et même rapport, le problème qui se pose concerne l'insuffisante implication de la communauté dans l'élaboration des directives.
2. Le rapport intérimaire signale qu'il peut y avoir des écarts entre les besoins et les attentes des usagers dans les différentes communautés linguistiques. Cela est cohérent avec le consensus de la communauté à ce sujet, tel que l'a compris l'ALAC et l'a exprimé dans ses communications précédentes en la matière. Or, il n'y est pas indiqué si les directives et les recommandations seront différentes en fonction des langues, comment elles seront déterminées et par quel moyen les communautés linguistiques concernées seront consultées avant l'élaboration des recommandations et la formulation des directives. Il serait utile pour l'équipe de mieux décrire le processus qui sera mis en place pour compiler ce travail préalable.
3. Le rapport intérimaire met correctement l'accent sur le fait que « les usagers finaux sont la préoccupation principale des communautés linguistiques, si bien qu'elles risquent de préconiser un ensemble maximale de variantes d'étiquettes pour favoriser la diversité des expressions linguistiques et la facilité d'accès. La communauté technique, de l'autre côté, a pour inquiétude principale la sécurité et la stabilité du système de noms de domaine (DNS), ce qui l'amène à définir un nombre minimal de variantes d'étiquettes (voire aucune) à ajouter à la zone racine ». En tant que problème de politique globale de l'ICANN, la mise en œuvre des variantes de TLD IDN nécessite un compromis entre ces deux approches. Le rapport intérimaire n'approfondit pas l'explication sur la façon dont

cette étude (et les directives et recommandations qui en découleraient) serait / pourrait être utilisée pour atténuer la prédominance d'une de ces deux visions conservatrices et atteindre un compromis propice à la mise en œuvre des variantes TLD IDN.

Après avoir examiné le travail, tel que présenté dans le rapport intérimaire, l'ALAC donne l'avis ci-dessous :

1. Pour examiner les problèmes potentiels présentés et la façon dont la communauté de l'ICANN pourrait les atténuer, l'équipe devrait mieux établir la différence entre 1. les questions qui peuvent et devraient faire l'objet de politiques de l'ICANN (par exemple, directement à travers les registres et les bureaux d'enregistrement); 2. les questions sur lesquelles les politiques de l'ICANN ont une plus grande influence (par exemple, recommandations pour les registrants) ; et 3. les questions par rapport auxquelles l'ICANN et la communauté de l'ICANN pourraient produire des documents et mener des activités de sensibilisation (par exemple, des directives pour la communauté technique ou la communauté juridique).
2. Les directives et les recommandations sensibles pour les communautés linguistiques sont importantes, si bien qu'elles doivent être élaborées à partir de consultations auprès de celles-ci, ou mieux encore, grâce à des processus ascendants (bottom-up) par les communautés linguistiques concernées. Un autre aspect, plus important encore, concerne l'identification d'aspects critiques qui devraient être incorporés en tant qu'exigences pour les registres TLD IDN. Par exemple, dans le cas de variantes TLD IDN du chinois, les statistiques du rapport montrent que près de 20% des requêtes concernent la variante TLD IDN. Cela veut dire que pour 4 usagers utilisant le TLD IDN primaire, il y en a 1 qui se sert de la variante TLD IDN. Ceci démontre que l'ICANN devrait mettre en œuvre des politiques pour que tous les registres TLD IDN chinois considèrent la variante préférée comme la variante TLD IDN, afin d'assurer à la fois la cohérence au niveau de la racine, une expérience raisonnable pour l'utilisateur et la confiance du consommateur vis à vis des TLD IDN.
3. Des directives et des recommandations ciblées devraient être élaborées pour les différentes communautés linguistiques. Tel que mis en avant dans le rapport, les exigences et les besoins des différentes communautés linguistiques varient en matière de variantes de TLD. Toutes les politiques, les directives et les recommandations pertinentes devraient être élaborées par le biais de consultations et de processus ascendants par les communautés linguistiques concernées.